

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — ... 10 — — 13 »  
Trois mois, — ... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

L'Espagne continue à se débattre contre des difficultés multiples, et la crise politique se complique d'une crise financière de plus en plus grave. Aussi les feuilles espagnoles nous entretiennent de divers moyens proposés pour venir en aide aux exigences du Trésor. D'après l'*Irrurac Bat*, la question du candidat à la couronne aurait été traitée dans le conseil des ministres tenu le 21; mais aucune résolution n'a été adoptée. Il serait bien temps cependant de prendre une décision.

Une entrevue aura-t-elle lieu entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie? Le fait d'abord annoncé a été plus tard formellement démenti. Aujourd'hui, on assure de nouveau que les deux souverains se rencontreront; mais le lieu du rendez-vous n'est pas encore fixé. Dans tous les cas, l'entrevue n'aurait lieu qu'après le voyage de l'empereur d'Autriche en Egypte.

On s'occupe beaucoup, à Vienne, des troubles de la Dalmatie. La lutte est très-vive de part et d'autre. Ainsi, à la date du 23, les insurgés, auxquels se sont joints 1,500 rajahs de l'Herzégovine, ont surpris par trahison le fort Tapjevich et ont massacré le commandant et une partie de la garnison. Par contre, ils ont échoué dans leur attaque contre les forts de Trinita et de Gorazda, et ont subi des pertes considérables.

La crise ministérielle en Italie peut être considérée comme terminée. M. Rudini prend le

portefeuille de l'intérieur, laissé libre par la démission de M. Ferraris, et M. Vigliani devient ministre de la justice. Tout se borne à cette modification, et les journaux qui, comme la *Gazette piémontaise*, parlaient d'un coup d'Etat et de la dissolution immédiate de la Chambre, sont forcés de reconnaître que rien de semblable n'aura lieu.

La convocation du Corps-Législatif pour les premiers jours de novembre, à l'effet de reprendre et de terminer la session extraordinaire, aurait été résolue dans le dernier conseil des ministres tenu à Compiègne.

— Jeudi ont eu lieu à Paris plusieurs réunions, dans lesquelles ont été entendus MM. Bancel, Ferry, Pelletan et Garnier-Pagès.

La plus importante est celle qui a été tenue rue de Lyon, et qui a fourni à M. Jules Simon l'occasion de déclarations dont la *Réforme* s'empresse de prendre acte.

L'honorable député de la Gironde s'est engagé à se présenter au premier appel de ses électeurs.

« Non-seulement, a-t-il dit, je suis prêt à venir donner devant mes électeurs toutes les explications qu'ils pourront réclamer, à leur soumettre mes votes, ma conduite, mais, en cas de divergence, je n'hésiterai pas à donner ma démission et à leur dire : « Si je représente vos sentiments, nommez-moi; si je les méconnaissais, changez-moi. »

Après avoir renouvelé sa protestation contre toute manifestation pour le 26 octobre, M. Jules Simon a ajouté que, dans sa conviction, l'Empire ne tarderait pas à tomber sous les coups du suffrage universel.

L'assemblée a vivement applaudi et s'est séparée aux cris de : Vive la République !

— La *Liberté* déclare qu'il n'est pas vrai que les 116 aient le projet d'aucune révision ni d'aucun manifeste. Ils attendront pour s'expliquer qu'ils puissent le faire en montant à la tribune du Corps-Législatif.

— La réunion des députés tenue vendredi à la bibliothèque du Corps-Législatif n'a été, comme nous le pressentions, qu'une simple conférence préliminaire entre un petit nombre de membres de l'ancienne majorité. Il ne pouvait conséquemment en sortir ni résolutions, ni programme. On s'est borné à un échange de vues générales, sur les points que l'on pourrait adopter comme bases de ralliement pour la campagne parlementaire.

Une assemblée plus nombreuse doit être convoquée prochainement.

— Le *Temps* annonce que M. de Kératry n'adhère pas au manifeste de la gauche.

Cette détermination coïncide avec un discours prononcé ces jours derniers, à Brest, par l'honorable député du Finistère, et qui révèle de sa part l'intention d'éviter tout ce qui pourrait donner à son attitude un cachet d'opposition exagérée.

C'est dans un banquet que lui offraient ses électeurs, et qui avait par conséquent pour lui une sorte de caractère officiel, que M. de Kératry s'est expliqué en ce sens.

— Le *Nord* donne cette nouvelle :

« Un ancien député républicain, le lieutenant Valentin, vient d'arriver à Paris, où il est chargé de porter la réponse définitive de Ledru-

Rollin sur sa candidature aux élections. Ledru-Rollin livre son nom à toutes les listes qui le proposeront; il accepte les candidatures comme une protestation contre le gouvernement impérial; mais il ne prêterait pas le serment et n'entrera pas au Corps-Législatif. »

— Si l'on en croit une rumeur, dit le *Nouvelliste de Rouen*, la candidature de M. Rochefort serait encore abandonnée par les irréconciliables.

Les candidats pour les quatre circonscriptions vacantes de la Seine seraient les citoyens Louis Blanc, Félix Pyat, Victor Hugo et Ledru-Rollin.

**LE MOUVEMENT PROTECTIONNISTE.**

Le comité industriel et commercial, nommé dans le dernier meeting de Rouen, s'est réuni au Lloyd rouennais pour se constituer.

Vendredi prochain, 29 octobre, une nouvelle réunion aura lieu au Lloyd, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier.

Les ouvriers rouennais seront représentés par des délégués à cette assemblée.

Le même jour, à Lille, un meeting réunira toutes les branches industrielles du département du Nord et les députés de la région.

La journée du 29 octobre sera donc signalée par deux manifestations contre les traités de commerce.

M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère du commerce, va de nouveau quitter Paris pour reprendre sa tournée d'enquête. Il arrivera mardi prochain, 26 octobre, à Amiens, où il sera reçu par la

**PEUPELTON.**

**L'ENFANT TROUVÉ,**

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

**DEUXIÈME PARTIE.**

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Cette protestation s'achevait, lorsqu'un passant vint annoncer que l'avant-garde des Mayençais avait été aperçue sortant de Nantes, et qu'elle ne pouvait l'arder à paraître aux environs du lac de Grand-Lieu.

— Séparons-nous au plus vite, dit le comte en serrant sa femme et sa nièce entre ses bras. Vous devriez être parties depuis une heure au moins. Une escorte vous accompagnera jusqu'à Montaigne.

Mme de Flavigny et Blanche ne montrèrent aucune faiblesse. Quand elles eurent pris place dans la berline qui allait les emporter, la comtesse s'inclina vers son fils penché sur l'appui de la portière; elle l'embrassa, et laissa tomber une larme que nul ne vit, mais qu'il sentit brûlante sur son front. Blanche pressa une der-

nière fois la main du comte et celle de Raoul. Au même instant, son regard rencontra un regard qui étincelait; c'était celui de Gaëtan. Elle fut contrainte de détourner les yeux, ce qu'elle fit d'un air froid et hautain.

— Elle est plus jolie que jamais! murmurait le marquis, et plus dédaigneuse encore, s'il est possible. Peuh! reprit-il, si je la revoyais souvent, je suis convaincu que je l'adorerais, et, Dieu me damne! je ne suis pas homme à l'adorer en vain.

La voiture s'ébranla; elle franchit la grille du château et s'enfonça rapidement sous les ombrages de l'avenue. Elle était précédée et suivie d'une escorte de cavaliers vendéens.

Tandis que le comte, Raoul et Gaëtan cherchaient encore à apercevoir la berline à travers les sinuosités du chemin, un homme aborda le marquis. Cet homme portait un costume que l'un des chefs de l'armée royaliste avait mis à la mode, et qui avait même valu aux insurgés l'épithète de brigands, à cause de l'étrange physionomie qu'il donnait à ceux qui en étaient revêtus. Ce costume se composait ainsi: un mouchoir rouge sur la tête; un autre passé autour du cou, dont les bouts retombaient sur une veste de siamoise; deux autres serrant à la taille un pantalon de toile du pays et soutenant tout un arsenal de pistolets et de couteaux. Affublé de la sorte, véritable caricature du jeune et célèbre gé-

néral vendéen, cet homme était affreux à voir. Il avait sur le visage une expression sournoise et féroce; et quoiqu'il eût vieilli, lui aussi, il n'était point méconnaissable: c'était Roch Duhoux.

— Commandant, dit-il en portant militairement la main à son front, où faut-il braquer mes deux pièces de canon?

— Tu le sauras tout-à-l'heure, répondit Gaëtan.

Roch Duhoux allait se retirer. Le marquis le retint; puis, le montrant au comte et à son fils:

— Messieurs, dit-il, je vous présente un de mes bons artilleurs... Peut-être vous souvenez-vous de lui? c'est l'ancien jardinier du chevalier de Morsanges... Vous savez? celui-là même qu'un certain Bénédict a mis, d'un coup de couteau, à deux doigts de la mort. Comme moi, le coquin a la vie dure; il s'est solidement rattaché à l'existence. Depuis lors il ne m'a pas quitté; il m'a suivi à Paris, dans l'émigration, en Vendée. Il s'est déjà fort bien battu, ma foi! Charette l'a plus d'une fois complimenté. Il excelle surtout comme pointeur, et il a souvent mitraillé les Bleus, qu'il déteste presque autant que moi-même je les hais.

Quand le marquis eut achevé ses paroles, Duhoux fit le salut militaire et dit en s'animant:

— Oui, je les exécute, ces Bleus, ces républicains, ces terroristes! et j'ai un plaisir de tous les diables à les

couper par morceaux avec mes boulets. C'est que je suis un honnête homme, moi, voyez-vous!

M. de Flavigny et Raoul accueillirent avec une répugnance visible, malgré ses énergiques propos d'insurgé, celui qu'on leur présentait. Le comte ressentait une émotion pénible à la vue de cet homme qui connaissait le mystère du lac de Grand-Lieu et l'avait sans aucun doute révélé au marquis. Quant à Raoul, outre que la figure du misérable lui déplaisait profondément, il se souvenait qu'il avait paru vouloir l'assassiner pendant son duel avec Gaëtan, et il s'indignait d'être sur le point de combattre sous le même drapeau que ce hideux champion du trône et de l'autel. Cependant, comme dans les guerres civiles on ne choisit ni ses auxiliaires ni ses ennemis, et que toutes les causes, même les plus favorisées sous le rapport de l'honneur, ont leurs soldats dépravés, leurs combattants sans vergogne, qu'on méprise, mais dont on se sert, le comte et son fils, après s'être consultés du regard, convinrent tacitement de ne point faire d'esclandre et se résignèrent à tolérer ce Roch Duhoux, ainsi qu'ils avaient déjà consenti à traiter en compagnon d'armes le marquis d'Apremont. Les choses d'ailleurs étaient telles à cette époque que, si graves qu'elles fussent, les préoccupations de la vie de famille cédaient bien vite à l'empire des nécessités inflexibles de la vie publique. Le citoyen dominait

chambre du commerce dans la salle du congrès de la mairie.

Le lendemain, mercredi, M. Ozenne sera à Abbeville où il est également attendu.

On lit dans la *France militaire* :

Si nous en croyons les bruits qui circulent dans le monde militaire, dont le grand quartier-général est Paris, on conserverait trois corps d'armée, ou plutôt trois grands commandements à l'intérieur, plus celui d'Algérie.

Le commandement en chef du 1<sup>er</sup> corps aurait seulement sous ses ordres immédiats les trois divisions actives d'infanterie, celle de cavalerie, la brigade dite la réserve, l'artillerie de Vincennes.

Tout ce qui est du ressort du commandement territorial rentrerait dans les attributions du général commandant la division.

La seconde division territoriale deviendrait indépendante du commandant du 1<sup>er</sup> corps.

Pareille organisation serait donnée au 4<sup>e</sup> corps d'armée, dont le quartier-général resterait à Lyon. Le commandant en chef aurait sous ses ordres les trois divisions actives d'infanterie et celle de cavalerie, stationnées dans la ville et au camp de Sathonay. Le commandement territorial serait distrait du commandement actif.

Le 3<sup>e</sup> corps serait organisé à Metz, place autour de laquelle on construit des fortifications de campagne pouvant former une sorte de camp retranché.

A Metz se trouvent, outre les écoles du génie et de l'artillerie, un bataillon de chasseurs à pied, le 11<sup>e</sup>; trois régiments d'infanterie de ligne, les 44<sup>e</sup>, 80<sup>e</sup>, 85<sup>e</sup>, deux régiments d'artillerie, le 1<sup>er</sup> monté et le 17<sup>e</sup> à cheval. Avec la division de cavalerie de Lunéville, les deux régiments à Nancy, 57<sup>e</sup> et 60<sup>e</sup> de ligne, on formerait un corps embrigadé et endivisionné. Il y a aussi à Metz le 1<sup>er</sup> régiment du génie.

Les 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> corps seraient supprimés; le 6<sup>e</sup> l'est déjà de fait, puisqu'on a dissout les états-majors. Il resterait donc trois corps formés avec des divisions actives, l'un au centre, l'autre au nord-est, le troisième à l'est. Un corps sur la frontière qui regarde la Prusse, pour faire face à toute éventualité; un corps pour faire face à la frontière de l'est, et surtout pour contenir les populations des grands centres du midi; un corps à Paris comme réserve centrale, pouvant, avec la garde impériale, soit réprimer les troubles intérieurs, soit se porter par les chemins de fer au nord-est ou au sud-est, sur une frontière menacée.

Les divisions territoriales rentrées partout sous la direction de leurs commandants, reprendraient leur ancien fonctionnement direct avec le ministère de la guerre.

Le maréchal Bazaine, en prenant le commandement de la garde impériale, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la garde impériale,

» Sa Majesté l'Empereur, dans sa bienveillance, m'a appelé à l'honneur de vous commander.

» J'en suis heureux et fier : heureux de retrouver dans vos rangs bon nombre d'anciens compagnons de nos glorieuses campagnes; fier d'être à la tête de ces corps qui, par leurs services et par leurs qualités militaires, représentent l'élite de l'armée.

» Le bon esprit dont vous êtes animés est dû à l'impulsion, si loyale et si bienveillante, de S. Exc. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui, après avoir présidé à votre organisation, vous a commandés pendant quinze ans et laissera dans vos cœurs de profonds souvenirs de reconnaissance et de respect.

» Gardez ces nobles traditions, garants infaillibles de votre prestige, basé sur une conduite exemplaire, sur une énergie calme mais inébranlable dans le service, sur une bravoure irrésistible dans l'action et sur une fidélité inaltérable envers notre auguste souverain et la dynastie impériale.

» Paris, le 22 octobre 1869.

» BAZAINE. »

On lit dans le *Journal officiel* :

La loi du 1<sup>er</sup> février 1868 dispose que les militaires rengagés n'auront plus droit à la haute paye journalière de 10 ou de 20 centimes par jour, qui leur était allouée en vertu de la loi du 26 avril 1855. Par suite, des réclamations ont été transmises par les inspecteurs généraux contre l'application, qui a dû continuer d'être faite, des prescriptions de l'article 12 de cette dernière loi, aux termes desquelles le complément de la prime ne doit être payé qu'à l'époque de la libération définitive du service.

Les militaires rengagés ont demandé, à défaut du remboursement immédiat de la portion de leur prime conservée à la caisse de la dotation, le paiement des intérêts de la somme restée en dépôt.

En présence des dispositions de la loi de 1855 et dans le silence de celle du 1<sup>er</sup> février 1868, il n'était pas possible, sans une modification législative, de faire droit à ces réclamations, que l'équité commandait d'accueillir et que le département de la guerre reconnaissait fondées.

Après avoir pris l'avis de la commission supérieure de la dotation de l'armée, le gouvernement a préparé un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le paiement, au profit des militaires rengagés, de l'intérêt des portions de primes conservées à la caisse de la dotation, à partir du jour de la cessation des actes souscrits au titre de la dotation de l'armée.

Ce projet sera soumis au Corps-Législatif, dès le début de la prochaine session.

L'Impératrice Eugénie est arrivée à Alexandrie le 22 octobre, à neuf heures du matin; elle est partie à dix heures pour le Caire, où elle est arrivée à deux heures et demie. La santé de Sa Majesté est excellente.

On écrit du Caire, le 23 octobre :

L'Impératrice partira, dit-on, lundi pour la Haute-Egypte. M. de Lesseps l'accompagnera dans cette excursion.

Dans l'intervalle, M. de Lesseps se rendra au canal de Suez pour en visiter les travaux qui sont poursuivis énergiquement. Leur marche rapide assure le succès de l'inauguration pour le 17 novembre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Nous croyons être en position de démentir définitivement les bruits relatifs à une revue, que l'Empereur aurait eu l'intention de passer dans les premiers jours de la semaine.

— On s'est ému ces jours-ci, et non sans raison, d'un affichage extraordinaire des numéros du *Journal officiel* qui contenaient certaines annonces financières. Il résultait de là, en effet, pour l'entreprise à laquelle se rattachaient ces annonces, une apparence de patronage de la part du gouvernement, ou tout au moins de la part des directeurs de la feuille qui lui sert d'organe.

Informations prises, il paraît que cette publicité insolite a été purement accidentelle et qu'elle a eu lieu en dehors de toute participation, soit du ministère dont relève le *Journal officiel*, soit de M. Norbert-Billard qui le dirige.

Une note destinée à mettre les faits dans leur véritable jour sera probablement publiée demain en tête des colonnes de la feuille officielle.

De plus, on annonce que l'administration du timbre a fait dresser procès-verbal pour la contravention résultant du fait d'avoir affiché le *Journal officiel* ailleurs qu'à la porte des maisons communales.

— La grève des employés de commerce vient de prendre une direction toute nouvelle et semble marcher à un dénouement assez imprévu. Elle n'aboutirait en effet à rien moins qu'à la création d'une colossale association coopérative.

Les grévistes sont au nombre de 7,500, dont 600 femmes. — Le *Rappel* annonce qu'ils vont fonder une société au capital de dix millions.

Il sera émis pour un million d'actions et pour neuf millions d'obligations. Les employés seulement pourront souscrire aux actions.

On ajoute que de nombreuses fabriques se sont déjà mises à la disposition de la Société,

et elles lui font de telles conditions, qu'elle pourra vendre au détail aux mêmes prix que les maisons de gros.

Ce qui est certain, c'est que les employés ouvrent dès lundi trois magasins : rue des Jeûneurs, rue du Cardinal-Fesch et rue du Sentier.

Les employés-chefs seront élus par les sociétaires.

— Le *Mémorial de l'Allier* annonce que Mgr l'évêque de Moulins est parti pour Rome, accompagné de M. l'abbé Gibert, son vicaire-général et consultant du Concile.

— Le *Monde* a reçu communication de la note suivante :

« Le terme fixé, par le R. P. préposé général des Carmes déchaussés, au P. Hyacinthe de l'Immaculée-Conception, définitive provinciale et supérieur de la maison de Paris, pour qu'il rentrât dans ledit couvent étant expiré; vu les pièces et les témoignages authentiques constatant que ledit P. Hyacinthe n'est pas encore rentré dans ce couvent; l'autorité supérieure de l'ordre, par décret en date du 18 octobre 1869, a déposé le P. Hyacinthe de l'Immaculée-Conception de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant d'ailleurs atteint, par son apostasie, et sous le coup de l'excommunication majeure, ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'ordre contre les apostats. »

— Voici une mort qui aura du retentissement dans les officés de toutes les grandes maisons européennes.

On écrit de Vienne que le comte Miotrowsky Schoufeld, maître cuisinier de l'empereur François-Joseph, vient de se poignarder de désespoir.

Il paraît que le nouveau Vatel n'a pu résister à l'accès de mécontentement gastronomique dont a été saisie l'impératrice d'Autriche à la suite d'un dîner servi au prince de Prusse.

Qui sait cependant si le comte Miotrowsky Schoufeld ne s'était point imaginé faire acte de bon Autrichien en se vengeant sur l'estomac du prince prussien de l'abaissement de sa nation !

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LOUVET, PRÉSIDENT.

(Suite et fin.)

Le Conseil entend la lecture des vœux formés par les Conseils d'arrondissement qui n'ont pas trouvé place dans les rapports spéciaux ;

Il appuie de nouveau la demande formée par le Conseil d'arrondissement d'Angers pour l'établissement d'une poudrière éloignée des

l'homme, le royaliste primait le grand seigneur.

Après une inclinaison de tête presque imperceptible, le comte dit brusquement au protégé du marquis :

— Tâchez d'avoir encore plus de bravoure que de probité, et ce ne sera pas de trop; car nous allons nous trouver aux prises avec une armée que nous n'intimidons pas aisément.

— Alerte ! voilà les Mayençais !

Ce cri venait de retentir au loin. Il se répercuta en un instant, bondit d'écho en écho et éclata comme un tonnerre, proféré par des milliers de voix.

— Les Mayençais ! les Mayençais !

Soudain des roulements de tambour signalèrent l'approche du danger. Les Vendéens coururent aux faisceaux. Tout le monde s'arma. Le comte prit le commandement supérieur. Il ordonna de s'égailler. Peu à peu les insurgés disparurent derrière les buissons, les touffes de genêts, les bouquets de bois, et se rendirent invisibles même aux regards les plus perçants. Les deux pièces de canon, dirigées par Roch Duboux, furent cachées dans un taillis pour faire feu sur les républicains dès que la mystérieuse et terrible mousqueterie des royalistes serait parvenue à les ébranler.

Un quart-d'heure plus tard, un silence profond régnait autour du lac de Grand-Lieu. Mais une poignante anxiété semblait en quelque sorte planer dans l'air, car les oiseaux eux-mêmes, inquiets d'apercevoir tant

d'hommes immobiles et attentifs, ne chantaient plus. Seul, un vent léger, qui agitait les feuilles des arbres et ridait la surface de l'eau, animait la perspective. Bientôt, cependant, une sourde rumeur se fit entendre; elle grossit, elle se propagea; on eût dit un bourdonnement de guêpes, un piétinement de troupeaux. Cette rumeur croissante était produite par l'arrivée des éclaireurs mayençais, lesquels marchaient avec lenteur, sondant les haies, interrogeant les replis du sol, l'oreille tendue, les yeux en éveil. Tout-à-coup ils s'arrêtèrent, déchargèrent leurs fusils sur des touffes de charmes, d'où l'on riposta par un feu meurtrier; puis ils revinrent sur leurs pas, et retournèrent vers la première colonne d'avant-garde qui les suivait.

Deux régiments, les 32<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> d'infanterie, s'élançèrent alors au pas de charge; puis, se déployant en tirailleurs, s'égaillèrent, eux aussi, dans toutes les directions, et délogèrent avec une irrésistible impétuosité les Vendéens des abris où ils s'étaient réfugiés. Le combat dura une heure à peine, recommençant à plusieurs reprises, car chaque fois que les insurgés étaient chassés de leurs retranchements de verdure, ils reprenaient position plus loin, et forçaient les Bleus à les déloger de nouveau. Mais rien ne pouvait arrêter l'élan de ces intrépides soldats de Mayence, pas même le courage héroïque du comte et de Raoul, qui, débusquant d'un petit bois à la tête des plus braves, se jetèrent sur les

Bleus, les prirent en flanc et s'efforcèrent de mettre le désordre dans quelques bataillons de volontaires nationaux qui s'étaient imprudemment engagés. Ils se virent contraints de battre en retraite, de suivre l'exemple de Gaëtan et de Roch Duboux qui avaient déjà pris la fuite, abandonnant les deux pièces de campagne, dont la voix de bronze avait retenti sans succès.

Tandis que la cavalerie se mettait à la poursuite des vaincus, un repos d'une heure était accordé à l'avant-garde des Mayençais. Des sentinelles furent placées dans tous les chemins; les Bleus se couchèrent sur l'herbe, au bord du lac. Aucune dévastation ne fut commise, car le général Kléber avait rigoureusement défendu que les soldats, sans un ordre formel de la commission civile, ou des chefs militaires, se permissent le moindre dégât dans le pays; et, grâce à la sévérité de son site, dont les rives n'étaient et ne sont encore boisées qu'à de longs intervalles, le lac de Grand-Lieu devait être épargné.

En ce moment, un cavalier s'arrêta devant le château de Morsanges. C'était un grand jeune homme d'une beauté remarquable sous l'uniforme d'officier républicain. Mais il était pâle et triste; il contemplait d'un air à la fois curieux et navré l'habitation seigneuriale réfléchie dans les flots bleus du lac. Ce jeune homme n'était autre que Bénédicte, capitaine d'état-major, aide-camp du général Kléber.

II.

Bénédicte se tenait encore immobile et soucieux devant la grille du château de Morsanges, lorsqu'il sentit une main se poser sur son épaule. Il se retourna et se trouva en face du général Kléber, lequel le considérait avec le sourire légèrement railleur qui lui était habituel.

— Diable ! lui dit le général, il paraît que cette jolie bicoque vous intéresse beaucoup. Avec quel sentiment de tristesse et de vénération vous la contemplez ! Il est probable que vous avez connu les aristocrates, comme on dit de nos jours, à qui appartient cette charmante propriété.

Le capitaine fit un effort sur lui-même et maîtrisa son émotion.

— Oui, mon général, je les ai connus, car je suis né dans ce pays.

— Ah ! ah ! reprit Kléber. Alors vous êtes un pauvre Vendéen, mon cher Bénédicte.

— Sans la Révolution, je ne serais pas ce que je suis. C'est vous dire, mon général, que je suis comme vous, Français de cœur et républicain de conviction, quoique je n'approuve pas toujours ce qui se commet d'excessif au nom des principes que je professe, et qui seront, j'espère, la loi souveraine de l'avenir.

— Je vois, mon ami, que nous pensons de même.



L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Suivant acte sous signatures privées, en date à Saumur du 16 octobre 1869, dont l'un des doubles a été déposé pour minute à M<sup>e</sup> Laumonier, notaire à Saumur, par acte du même jour, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur, le 19 octobre 1869, folio 2, verso case 2 ; reçu deux francs, décimes trente centimes. » (Signé) DELPECH.

Messieurs François Poisson et Joseph Poisson, tous deux négociants, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange,

Ont formé une société en nom collectif, pour continuer la maison de mercerie en gros, exploitée déjà par eux à Saumur.

La durée de la société a été fixée à dix années, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1869.

Le siège de la société sera à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6.

La raison et la signature sociales seront : Poisson frères ; et chacun des associés pourra user de la signature pour les besoins de la société.

Le fonds social comprend :

Cent mille francs en marchandises, créances et capitaux, fournis par moitié par chaque associé,

Et une maison, à Saumur, rue de la Petite-Bilange, numéros 4 et 6, indivise entre les associés.

Conformément à la loi du 24 juillet 1867, une copie régulière de cet acte de société a été déposée à chacun des greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la justice de paix du canton sud de la même ville, le 22 octobre 1869. (432) (Signé) LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE PAR ADJUDICATION, En l'étude dudit M<sup>e</sup> Paul Taureau, Le dimanche 29 novembre 1869, à midi, EN TOTALITÉ OU PAR PORTIONS, LA MÉTAIRIE

DES BRISEQUENOUILLES, Située commune de Denezé, canton de Doué ; comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 90 ares 15 centiares. S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter avant l'adjudication : 1<sup>o</sup> à M. BLOT, géomètre expert, à Gennes ; 2<sup>o</sup> et à M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, dépositaire des titres. (435)

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allennes.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON Située à Saumur, rue Saint-Jean. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (433)

A VENDRE A LOUER OU A ARRENTER UNE MAISON Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine. Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc. S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIERE

Le mercredi 27 octobre 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans les bâtiments de la Providence (ancien hospice de Saumur), joignant l'église de Notre-Dame, à la vente publique aux enchères des objets dont la désignation suit :

Cent soixante bois de lits et paillasses, 80 couettes, quantité de sacs de plumes, traversins, oreillers, matelas, couvertures, couvre-pieds, chiffons ; 60 armoires, buffets, commodes, tables antiques, cordages ; deux grandes pannes, cuve, barriques, grande quantité de fer et ferraille, bassin, chaudières en cuivre et en fonte, garnitures de cheminée, planches, madriers, etc., etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER POUR CAUSE DE SANTÉ, UNE BONNE AUBERGE bien achalandée. S'adresser à M. GUIBERT, rue Cendrière. (401)

A LOUER Pour Noël 1870

GRANDE ET BELLE MAISON, TRÈS-PROPRE AU COMMERCE, Avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir. Cette maison est occupée par MM. Pasquier, pharmacien, et Rivaud. S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (284)

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

NOUVEAUTÉS. On demande de suite un apprenti et un jeune homme au pair. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX DAMES TRAVAIL AGREABLE ET LUCRATIF On demande des dames désirant occuper leurs loisirs à faire de la tapisserie au canevás. Travail bien payé. S'adresser à M<sup>me</sup> BONNIN, rue de Rouen, près du bureau de tabac, en face de la gare, à Saumur. (431)

MAGASIN DE CHAUSSURES. ROSSIGNOL AÎNÉ, Rue de la Tonnelle, 16, à Saumur. Prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de chaussures pour la saison d'hiver pour hommes, dames et enfants. Galoches en tous genres. M. Rossignol aîné, qui n'a jamais cessé son travail, confectionne toujours sur mesure avec des soins tout particuliers. (429)

L'UNION DES ACTIONNAIRES Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, 10, place Vendôme), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (432)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco, à MM. Sanglard et C<sup>o</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (420)

PRODUITS ULYSSE ROY DE POITIERS VINS EAUX DE VIE LIQUEURS RHUMS. GLUTEN-VERON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers. RIPELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.

PLUS DE HERNIES Guérison Radicale Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon ; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

PAR AN 25 FRANCS 131 6 mois, 191 3 mois, 71. JOURNAL DE L'AGRICULTURE DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE DE L'HORTICULTURE FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAL. CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE : MM. J.-A. BARBAL, BEILLÉ, CASSANOVA, GARRAUD, DE GASPARNY, de KERGOULAY, Léon de LAVIGNY. Le JOURNAL DE L'AGRICULTURE, le plus complet et le plus intéressant des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches coloriées. LE MÊME JOURNAL, plus avec le bulletin hebdomadaire : 1 an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleurus, 9, Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(57<sup>e</sup> ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois : Paris, Départements, 16 fr. — 18 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis : Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'édition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour l'édition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux. A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPEE MODELE

Journal des Petites Filles (6<sup>e</sup> ANNÉE).

LA POUPEE MODELE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images colorées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des cinq premières années forme cinq beaux volumes in-8<sup>o</sup>. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre. On s'abonne à LA POUPEE MODELE en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux. A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS. BOURSE DU 23 OCTOBRE. BOURSE DU 25 OCTOBRE. Table with columns for RENTES ET ACTIONS au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and rows for various bonds and stocks like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.